



Brain-be

Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks

POLICY BRIEF

Policy Brief n°5-FAR-FR]

FAR – Folk, Authorities and Radicalisation (workpackage 3) : Le développement d'une base de données intégrée pour l'étude des trajectoires pénales des radicaux

Suite aux attaques terroristes de Paris et Bruxelles, la Belgique a connu un renforcement de ses politiques et de son arsenal législatif destinés à contrer et prévenir la radicalisation et le terrorisme. Le projet de recherche FAR a eu pour ambition de questionner la notion de radicalisation et d'examiner ces politiques et leurs effets à partir d'un triple niveau d'analyse : macro-, méso- et microsociologique. L'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC) s'est chargé du volet microsociologique pour lequel trois objectifs spécifiques ont été formulés : (1) l'analyse de l'évolution des systèmes d'enregistrement par le système d'administration de la justice pénale belge (SAJP) dans son souci d'appréhension du phénomène de la radicalisation, (2) l'étude des caractéristiques et trajectoires pénales des personnes considérées comme radicales par les autorités publiques, (3) l'étude des effets de l'interaction entre les individus caractérisés comme radicaux et le SAJP.

La présente note de synthèse traite du deuxième objectif lequel vise à décrire les trajectoires individuelles et les épisodes pénaux d'un échantillon d'individus qualifiés de radicaux par la police fédérale et l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM). Pour ce faire, une base de données intégrée a tout d'abord été développée à partir de plusieurs extractions des principales banques de données du système d'administration de la justice pénale belge (SAJP). Les premiers résultats de son exploitation objectivent la présence ou non des individus de l'échantillon dans les différentes bases de données SAJP.

Questions de recherche

Les questions de recherche associées à ce deuxième objectif sont :

- Combien d'individus sont concernés par ce phénomène ?
- Dans quels systèmes d'enregistrement du SAJP belge sont-ils enregistrés ?
- Quelles sont leurs caractéristiques sociobiographiques ?
- Ont-ils un casier judiciaire ? Le cas échéant, quel est leur parcours pénal ?

Principaux résultats

Pour pouvoir répondre à ces questions de recherche, une Base de Données Historiques Intégrée (BDHI) a été développée sur la base d'enregistrements relatifs à des individus identifiés comme radicaux par la police fédérale et l'OCAM, mis en relation avec les enregistrements dans les principales banques de données du SAJP (par exemple, relatives aux poursuites, condamnations et emprisonnements).

BRAIN-be

La recherche « Folks, Authorities and Radicalism: between polarization and social construction » (FAR est financée dans le cadre du programme [BRAIN-be](#) de la Politique scientifique fédérale (BELSPO).

BRAIN-be est un programme de recherche pluriannuel lancé par BELSPO en 2012. Il renforce la base scientifique pour l'élaboration des politiques ainsi que la stratégie et le potentiel des Etablissements Scientifiques Fédéraux (ESF).

L'exploitation de la BDHI s'appuie sur 19641 individus identifiés comme radicaux (ci-après « l'échantillon »), un échantillon composé en majorité d'hommes (87%) et de belges (72%), la moitié d'entre eux âgés entre 28 et 45 ans, à la date de l'extraction des données.

Parmi les personnes de l'échantillon, 862 étaient présentes dans la liste de l'OCAM relative au départ de personnes pour les zones de combats irako-syriennes entre 2016 et 2017. Par ailleurs, 5665 avaient fait l'objet entre 2014 et 2017 d'un procès-verbal en lien avec la thématique de la radicalisation (par exemple, pour une infraction liée à un groupe terroriste ou une menace d'attentat). Enfin 14423 avaient été suivies entre 2002 et 2018 par la police administrative parce que considérées comme susceptibles de perturber l'ordre public (par exemple des squatteurs, des membres d'un groupe extrémiste ou encore des supporters à risque d'un club de football).

L'analyse des trajectoires individuelles est en théorie possible en établissant des liens entre cet échantillon et les autres sources de données disponibles (p.ex. le Casier judiciaire central). Malheureusement, en pratique, c'est une entreprise difficile car dans les enregistrements disponibles il n'existe pas toujours un identifiant unique tel que le numéro de registre national (RRN) qui permette d'affirmer qu'on a affaire à la même personne. Une méthodologie pour tenter de résoudre ce problème a été mise au point. Celle-ci a permis de détecter que 50% des individus de notre échantillon pouvaient être liés à des enregistrements au niveau du Casier judiciaire central grâce au RRN et 1% via un autre moyen (par exemple une combinaison du nom de famille, prénom et date de naissance), tandis que 56% pouvaient être liés à un enregistrement au niveau du Parquet correctionnel via le RRN et 17% via un autre moyen. Pour 19% des individus, un lien peut être établi avec les parquets ou greffes jeunesse via un autre moyen que le RRN. Les chiffres ainsi obtenus sont moins fiables que pour le Casier judiciaire central. Par ailleurs, de tels chiffres sont dépendants de la méthodologie employée (i.e., des choix et paramètres utilisés). L'analyse devra être poursuivie pour tirer parti de ces liens et ainsi reconstruire les trajectoires des individus concernés, mais aussi mesurer l'impact des choix méthodologiques sur les chiffres obtenus. À ce stade, nos chiffres ne permettent donc pas encore de vérifier l'hypothèse du lien entre crime et radicalisation que l'on trouve, parfois, dans la littérature.

BRAIN-be prend en charge des projets à partenaire unique ou en réseau, d'une durée de 2 ou 4 ans. La sélection des projets repose sur l'excellence scientifique et la réalisation des priorités de recherche nationales ou internationales ainsi que sur des besoins de la politique fédérale.

BRAIN-be couvre un large spectre de recherches thématiques allant des sciences de la vie à la gestion du patrimoine culturel en passant par un certain nombre de défis sociétaux.

Le projet FAR fut coordonné par le Centre d'Étude de la Vie Politique (CEVIPOL) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et mené conjointement par le Interculturalism, Migration and Minorities Research Centre (IMMRC) de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) et la Direction Opérationnelle Criminologie de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC).

Un début d'analyse des trajectoires individuelles a été initié portant sur un groupe restreint de 489 individus condamnés pour terrorisme en Belgique entre 2006 et 2020, dont on trouve la trace dans les données du Casier Judiciaire central. Une méthodologie a été mise au point pour reconstruire les trajectoires individuelles, représentées comme la succession de leurs condamnations. Les résultats donnent des informations exhaustives sur les caractéristiques, les antécédents et la récidive (définie comme une re-condamnation) de ces 489 individus. Environ la moitié d'entre eux (48%) avaient déjà été condamnés avant leur première condamnation pour terrorisme, la plupart du temps pour des infractions de roulage (1231 condamnations de ce type), des infractions contre les biens sans violence (340 condamnations) et des violences contre les personnes (187 condamnations).

Par ailleurs, si l'on considère une période d'observation minimale de cinq ans (d'usage dans la littérature) après la première condamnation pour terrorisme, période au cours de laquelle la personne est susceptible de récidiver, cela limite le calcul aux 62 individus condamnés entre 2006 et 2014. Dans ce cas, on découvre que 44% d'entre eux ont à nouveau été condamnés pour une infraction (c'est-à-dire une infraction de tout type, y compris le terrorisme). Si l'on fait l'économie de cette période d'observation de cinq ans, le taux de re-condamnation baisse artificiellement à 23%. En général, pour l'ensemble de l'échantillon (n = 489), la récidive survient pour trois quart d'entre eux endéans les deux ou trois ans après leur première condamnation pour terrorisme. Des analyses ultérieures incluant d'autres données BDHI devront être faites pour parfaire la qualité de ces chiffres. Par exemple, en ajoutant aux trajectoires de condamnation, les durées d'emprisonnement, il sera possible de tenir compte des périodes où la personne était, en fait, en incapacité de récidiver. Ces considérations illustrent à nouveau l'influence qu'exerce la méthodologie employée sur les calculs statistiques.

Conclusion et recommandations

Afin de développer une base de données historiques intégrée (BDHI) permettant de reconstituer les trajectoires individuelles ou les épisodes criminels des individus impliqués dans le phénomène de la radicalisation tel qu'il est conçu par les autorités publiques, des informations provenant de diverses banques de données du Système d'Administration de la Justice Pénale (SAJP) ont été rassemblées dans le but de relier des enregistrements censés appartenir à la même personne. Cette tentative a été rendue difficile par l'absence d'un identifiant unique partagé dans toutes les extractions de banques de données obtenues.

Par ailleurs, la réalisation d'études criminologiques à partir des banques de données du SAJP reste difficile non seulement en raison de la complexité des systèmes d'enregistrement mais aussi des procédures nécessaires pour obtenir l'accès aux données. Afin de garantir la faisabilité et la durabilité de telles études, une solution structurelle est nécessaire.

Deux principales recommandations peuvent être formulées à partir des constats établis :

- 1) L'enregistrement d'un identifiant unique pour les personnes dans les banques de données de la justice pénale devrait être systématisé pour répondre aux objectifs administratifs, opérationnels et scientifiques nécessitant l'identification des personnes.
- 2) Il conviendrait de prévoir d'un point de vue légal les possibilités d'exploitation pérenne des banques de données de la justice pénale à des fins scientifiques, statistiques et historiques dont l'usage est actuellement presque exclusivement envisagé à l'aune de finalités administratives ou opérationnelles.

En savoir plus

JEUNIAUX, P., MINE, B. & DETRY, I. (2022). Le développement d'une base de données intégrée pour l'étude des trajectoires pénales des radicaux. Rapport de recherche de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, à paraître.

MINE, B., JEUNIAUX, P., DETRY, I. (2021b), " Description et mise en perspective des données de police administrative relatives aux personnes, groupements et phénomènes à suivre ", *Revue de droit pénal et de criminologie*, 6, pp. 607-633.

<https://www.jurisquare.be/fr/journal/rdpc/2021-6/chronique-de-criminologie-description-et-mise-en-perspective-des-donnees-de-police-administrative-re/>

MINE, B., JEUNIAUX, P., DETRY, I. (2021a), " La récidive et les carrières criminelles des personnes condamnées pour terrorisme en Belgique ", in B. MINE, *La récidive et les carrières criminelles en Belgique*, Col. Les Cahiers du Groupe d'Études sur les Politiques de Sécurité, Politeia, Bruxelles, pp. 117-160.

<https://politeia.be/fr/publications/276892-la+recidive+et+les+carrieres+criminelles+en+belgique+papier+sans+abonnement>

Contact

Jeuniaux, Patrick

Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) / Direction Opérationnelle Criminologie

patrick.jeuniaux@just.fgov.be